

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18  
Affichage le : 01/10/18  
Transmission préfecture le : 01/10/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180921-lmc1104047-DE-1-1  
Du : 01/10/18  
Délibération exécutoire le : 01/10/18

**COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du vendredi 21 septembre 2018**

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE  
RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE  
LEURS OUVRAGES D'ARTS - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2018**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 janvier 2018 approuvant le programme 2018 de renforcements des chaussées des routes départementales et de leurs ouvrages d'arts et la délibération de la Commission Permanente du 22 juin 2018 approuvant un premier programme complémentaire;

Vu les annexes à la présente délibération ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve dans le cadre de l'autorisation de programme 2018, portée de 14 850 000 € TTC à 16 100 000 € soit une augmentation de 1 250 000 € TTC (sous réserve du vote de la décision modificative 2018 et des crédits de paiement disponibles au budget 2018), les modifications dans l'individualisation des autorisations de programme détaillées en annexe 1 à la présente délibération, et un programme complémentaire de renforcement de chaussées intégrant deux opérations urgentes, d'un montant de 800 000 € TTC détaillé en annexe 1 à la présente délibération (50 000 € TTC de crédits de paiement étant prévus au budget primitif 2018).

Décide la réalisation de ce programme complémentaire en utilisant les accords-cadres existants.

Approuve dans le cadre de l'autorisation de programme 2017, portée de 13 000 000 € TTC à 13 500 000 € soit une augmentation de 500 000 € TTC (sous réserve du vote de la décision modificative 2018 et des crédits de paiement disponibles au budget 2018), les modifications dans l'individualisation des autorisations de programme détaillées en annexe 2 à la présente délibération.

Décide que les opérations de renforcement des chaussées et de leurs ouvrages d'arts, votées dans le cadre de ce programme relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines, Hauts de Seine.

Dit que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles ci-après du budget départemental :

- Chapitre 20, article 2033
- Chapitre 23, articles 238 et 23151.
- Chapitre 204 article 204 141.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

### RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ARTS - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2018

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (32) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotté, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.